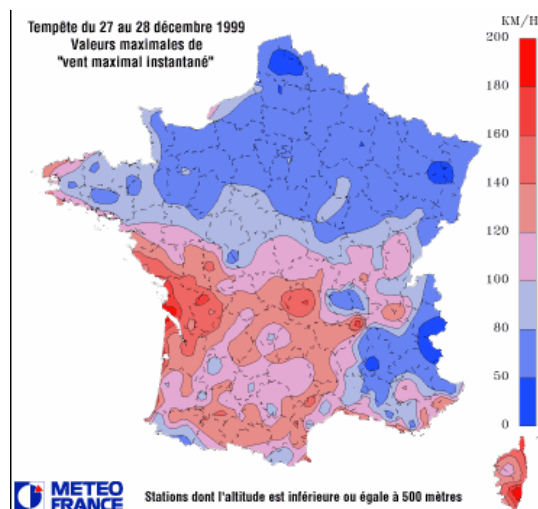
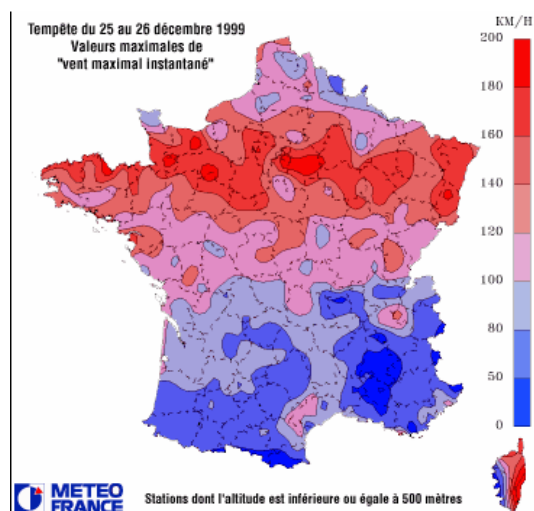


*ELECTRICITE*

**TEMPETES DE DECEMBRE 1999**

Le 26 décembre, puis les 27 et 28 décembre dernier, notre pays a connu deux tempêtes d'une ampleur exceptionnelle. Environ 23 000 poteaux des réseaux de distribution ont été endommagés, de même que 200 pylônes de lignes 400 KV ou 225 KV.

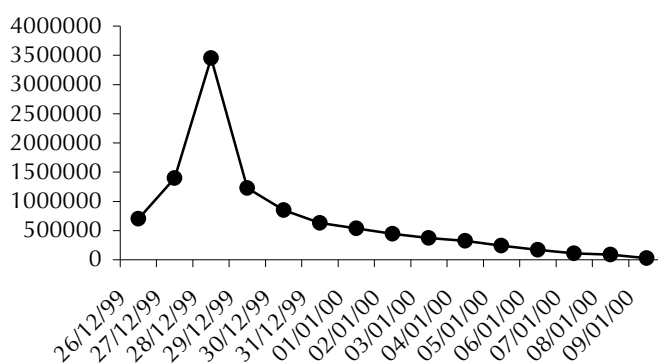


Au nom des collectivités concédantes, notre Président, M. Josy MOINET, a remercié le Président d'EDF, M. François ROUSSELY, de l'action de son entreprise et du dévouement de ses collaborateurs dans ce moment particulièrement difficile.

De nombreux groupes électrogènes ont été installés en dépannage (ci-après un tableau communiqué par EDF).

Type de groupe	Puissance ou nombre
TAC (Turbines à combustion)	2 TAC 2 x 13 000 kVA
Groupes de puissance > à 1 000 kVA	33 000 kVA
Groupes de puissance entre 10 et 1 000 kVA	1 650 unités
Groupes de puissance < à 10 kVA	Plusieurs milliers (dont environ 500 suivis par EDF)

Nombre de foyers privés d'électricité entre le 26 décembre 1999 et le 9 janvier 2000 (secteur distribué par EDF)



Des instructions ont été données aux instances locales d'EDF pour organiser une « communication privilégiée » avec les autorités concédantes et, plus généralement, avec les collectivités locales.

A noter qu'EDF a décidé que les clients particuliers non réalimentés avant le 31 décembre 1999 à minuit bénéficieront de la gratuité de l'abonnement durant l'année 2000.

Les maires, les délégués communaux et les collaborateurs des syndicats d'électricité, quant à eux, se sont mobilisés pour participer à cet effort collectif de rétablissement de l'alimentation en

électricité : livraison de groupes électrogènes, approvisionnement de matériel de réseau, conseils aux populations concernées, repérages des dommages sur le terrain, accueil téléphonique... ● LC

### **SURETE DES RESEAUX**

**A la suite des diverses tempêtes qui ont causé des dommages à de nombreux réseaux électriques, l'enfouissement de certaines lignes devient une priorité.**

Nos collectivités ont été à l'origine d'un important développement, ces dernières années, de la proportion de souterrain dans les lignes de distribution. Aujourd'hui, ce taux atteint 30%. Il s'agit d'un progrès sensible (ce taux n'était que de 21% en 1992). Rappelons qu'il a été obtenu grâce aux décisions prises après notre congrès de Strasbourg en 1991 : renégociation de nos contrats de concession avec EDF ; autorisation, par l'Etat, de la tranche C du Fonds d'amortissement des charges d'électrification.

Ce progrès a été toutefois en deçà de ce que nous souhaitions. Les intempéries de décembre dernier, de même que les précédentes – importantes localement bien que de moindre ampleur du point de vue de l'étendue géographique –, confirment qu'il reste encore trop de lignes aériennes pour que soit assurée une sûreté de nos réseaux approchant celle des pays européens les mieux pourvus en ce domaine.

Il conviendra donc que les moyens financiers correspondants progressent, en vue d'accélérer significativement ce processus initié ces dernières années par nos collectivités concédantes. ● LC

---

### *FORMATION*

#### **STAGE POUR LES ELUS**

**L'enquête réalisée au mois de novembre auprès des collectivités concédantes pour recenser leurs attentes en matière de formation a montré un fort intérêt de leur part.**

A ce jour, une cinquantaine d'élus souhaitent la mise en place d'actions de formation dès le premier semestre 2000.

Des contacts avec différents organismes ont donc été pris. Un premier séminaire, destiné aux Présidents, Vice-Présidents et membres du Bureau des Syndicats d'électricité et du gaz et portant sur les principaux thèmes mentionnés en réponse au questionnaire, sera mis en place par l'Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC), dans ses locaux parisiens, les 14 et 15 mars prochains.

Le programme détaillé, ainsi que les modalités d'inscription, seront communiqués prochainement par l'ENPC. ● DBe